

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT à domicile de la CAF

Depuis 70 ans, le réseau ADMR de la Vienne intervient auprès des familles sur l'ensemble du département.

Nos Techniciennes d'intervention sociale et Familiale (TISF), véritables expertes de la cellule familiale, soutiennent et accompagnent les familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables.

La grossesse, la naissance, l'adoption, la maladie, un déménagement, un changement dans la vie scolaire ... mais également le handicap d'un l'enfant sont des évènements de nature à perturber l'équilibre familiale, et nécessitent parfois la mise en place d'aides ponctuelles financées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

D'une durée d'un an et d'un volume de 100 heures maximum avec une participation en fonction du quotient familial, l'aide peut être délivrée par notre service jusqu'à 1 an après la survenue de l'évènement, et à la condition d'avoir un enfant de moins de 18 ans.

L'aide CAF peut se traduire par un soutien à la parentalité apporté par une TISF et / ou un soutien matériel réalisé par une auxiliaire de vie sociale. L'objectif étant d'éviter une dégradation de la situation et de rétablir progressivement un climat serein au sein de la cellule familiale.



Pour plus d'informations, contactez-nous :



05.49.30.35.45



enfanceparentaliteadmr86@fede86.admr.org